

Mission de l'Aumônier Hospitalier catholique

Cette fiche-type nécessite d'être adaptée à chaque lieu de mission avec ses spécificités.

Grade statutaire : Aumônier (Service du Culte) Ministre du Culte (cf. fiche métier fonction publique)

Rattachement hiérarchique

- Il est double : rattachement
 - à l'Evêque du lieu par l'intermédiaire du responsable diocésain de l'aumônerie des hôpitaux (RDAH) et/ou du délégué diocésain à la pastorale de la santé (DDPS).
 - et à la Direction de l'établissement de soin

Textes réglementaires de références

- **Loi du 9 décembre 1905** concernant la séparation des Eglises et de l'Etat
- **Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** portant droits et obligations des fonctionnaires
- **Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée** portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- **Décret n° 91-155 du 6 février 1991 modifié** relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- **Charte nationale des aumôniers des établissements relevant de la fonction publique hospitalière du 5 septembre 2011**

Circulaires ministérielles de référence :

- Circulaire DGS/DH/95 n°22 du 6 mai 1995 relative aux droits des patients hospitalisés et comportant une Charte du patient hospitalisé
- Circulaire DHOS/G/2005/57 de février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé
- Circulaire DHOS/E1/DGS/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux personnes hospitalisées et comportant la nouvelle Charte de la personne hospitalisée
- Charte de la personne âgée, résidente, handicapée, EHPAD
- Circulaire DHOS/P1/2006/538 du 20 décembre 2006 relative aux aumôniers des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Circulaire DGOS/RH4 n° 2011-356 du 5 septembre 2011 relative à la charte des aumôneries

MISSION

- L'aumônier a la charge d'assurer le service du culte, d'assister les patients et de répondre à leurs besoins spirituels (cf. circ. DHOS/P1/2006/538 du 20 déc. 2006)

FONCTION

La fonction se décline en 6 rôles :

- vis-à-vis des malades et de leurs familles
- vis-à-vis des soignants
- vis-à-vis de la direction et des cadres
- vis-à-vis de l'équipe d'aumônerie

Pôle Santé

58, avenue de Breteuil 75007 Paris
Tél : 01 72 36 69 02- mail : anne-claire.dumont@cef.fr

- vis-à-vis de l'Eglise diocésaine
- vis-à-vis d'autres partenaires

ACTIVITES

1 – Vis-à-vis des malades et de leurs familles

- Il veille à l'accueil et à l'information des personnes hospitalisées ou résidentes et de leurs proches
- Il répond aux demandes
- Il assure les visites et l'accompagnement
- Il assure des permanences et/ou un accueil au bureau de l'aumônerie
- Il veille à la tenue des célébrations prévues de façon régulière sur l'établissement
- Il assure la préparation et la conduite des sépultures

2 – Vis-à-vis des soignants

- Il veille à la juste collaboration avec les équipes soignantes, pour la prise en charge des personnes

3 – Vis-à-vis de la direction et des cadres

- Il assure le lien avec la direction
- Il contribue à l'élaboration du rapport d'activité pour l'établissement
- Il élabore, remet à jour et s'assure de la diffusion auprès des personnes concernées des informations nécessaires au bon fonctionnement du service
- Il se préoccupe des lieux de culte, des lieux de recueillement, et de leur gestion
- Il peut participer à la formation des élèves soignants (IFSI, IFAS)

4 – Vis-à-vis de l'équipe d'aumônerie

- Il est garant de la qualité du service, organise l'ensemble des activités de celui-ci dans le respect des règles de déontologie et d'éthique
- Il encadre et anime l'équipe
- Il facilite la collaboration et la coordination entre les différents membres de l'équipe pour les visites, le suivi et l'accompagnement des personnes qui le demandent, et - pour le service du culte- il organise le service d'accompagnement des malades et/ou résidents vers le lieu de culte
- Il a le souci de chaque membre de l'équipe en lui confiant des tâches conformes à sa compétence et le rencontre individuellement de façon régulière pour une « évaluation »
- A l'aide d'outils spécifiques (critères de discernement, entretiens, etc.) il procède à la recherche, au discernement et à l'accueil de nouveaux membres
- Il sensibilise les nouveaux membres aux règles d'hygiène nécessaires pour les visites
- Il est garant d'une attitude conforme à la confidentialité et au secret professionnel
- Il est attentif à la formation continue des membres de l'équipe

5 – Vis-à-vis de l'Eglise diocésaine

- Il participe à la réflexion de l'Aumônerie hospitalière diocésaine
- Il contribue à l'élaboration d'un « rendre compte »
- En accord avec le bureau du personnel, il participe aux rencontres de travail et/ou de formation organisées par l'aumônerie des hôpitaux (diocèse, province, national)

Pôle Santé

6 – Vis-à-vis des autres partenaires

- A la demande de la personne, il transmet les informations nécessaires à un suivi en cas de départ de cette dernière vers un autre lieu
- En cas de besoin, il assure le lien avec les autres cultes
- Il a le souci d'un lien avec des associations présentes dans l'établissement

MODALITES D'EXERCICE DE LA FONCTION

Conditions de travail :

- temps plein ou temps partiel
- les horaires sont modulables suivant les demandes, notamment en cas d'urgence.
- Préciser les conditions dans lesquelles sont assurées, ou non, les permanences téléphoniques
- L'aumônerie dispose d'un local et d'un lieu de culte

Compétences requises :

- Capacité à se situer dans un établissement de soin, à travailler en partenariat avec les divers intervenants dans l'établissement
- Capacité à respecter la confidentialité et le secret professionnel
- Capacité à entrer en relation
- Capacité à écouter et à accueillir les autres
- Capacité à se laisser interpeller, se remettre en cause
- Capacité à vivre et travailler en équipe
- Capacité à animer et gérer une équipe
- Capacité à élaborer et gérer un projet
- Capacité à discerner et recruter de nouveaux membres pour l'équipe
- Capacité à vivre sa foi chrétienne dans le respect des personnes rencontrées
- Capacité à élaborer et conduire une célébration ou un temps de prière

Condition d'âge : nécessité d'une expérience de vie pour pouvoir remplir cette mission dans de bonnes conditions.

Exigences particulières du poste

- L'aumônier(e) est catholique et adhère à la foi de l'Eglise catholique.
- C'est un homme ou une femme, laïc, clerc ou religieux.
- Suivre une formation initiale et continue. Pour les aumôniers en établissements publics, obligation d'obtenir le DU laïcité dans les deux ans qui suivent la signature du contrat de travail (depuis octobre 2017).
- S'il y a plusieurs sites, être titulaire du permis de conduire et avoir un ordre de mission permanent.

Relations professionnelles

Le plus fréquemment, elles se feront

- En interne, avec les services de soins
- En externe, avec les entreprises des pompes funèbres, les paroisses, les services d'aumônerie d'autres établissements, l'aumônerie hospitalière diocésaine, d'autres associations...

Pôle Santé